N° d'épreuve FFM 657
Moto Club MC les cerfs volants
N° d'affiliation C 3312
Date 16 - 09 - 2018
Lieu la motte Tinquy a ROCHESERVIERE
Organisateur technique - CHARRIER sébastien
E-mail sebastien.charrier0@orange.fr
Téléphone 06-29-89-31-03

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course CHEUALLE REAU LOIC Licence : 285375
Président du Jury ou Arbitre* GENTIL Jean claude Licence : 011345
Membre du Jury RÉVÉ ILLERE Francis Licence : 191764
Membre du Jury NORIN J-François Licence : 046535
Commissaire technique responsable MERIAS Bertrand Licence : 267616
Responsable du chronométrage PAUY MARC Licence : 266083

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
OPEN	13	/	125/250/450	24 32 €
Criterium	15	/	250/450	24 €
Espoirs 85	9	16	85/150cc	14 €
Quad	13	/	250/450	24 €

Engagement :
Site Internet Engage sport
Contact
Téléphone
E-mail www.engage-sport.com

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif :
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... UMPS Dr Patrick GOUIN

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ....MONTAIGU (85)

Temps de trajet (en min) ....30 min

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ....la Motte Tinguy / la Jarrie

Adresse ....la Motte tinguy 85620 ROCHESERVIERE

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	40
En manche :	40

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	30
En manche :	30

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1564

Largeur minimum de la piste 6

Largeur de la grille 40

Longueur de la ligne droite de départ 120

Nombre d'OCP* 23

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 16-07-18	Date : 26 JUIL. 2018	Date : 06/08/2018
		Numéro : 18/0813

Ligue Motocycliste Régionale des Pays de la Loire — Secrétariat

Fédération Française de Motocyclisme — 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Samedi 15 SEPTEMBRE 2018

16h00 à 20h00 Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 16 SEPTEMBRE 2018

7h00 à 8h00 Contrôles administratifs et techniques

08h20	Essais libres + chronos Critérium A	5+10 minutes
08h40	Essais libres + chronos Critérium B	5+10 minutes
09h00	Essais libres + chronos Critérium C	5+10 minutes
09h20	Essais libres + chronos Open A	5+10 minutes
09h40	Essais libres + chronos Open B	5+10 minutes
10h00	Essais libres + chronos Vendée Espoirs 85cc	5+10 minutes
10h20	Essais libres + chronos Vendée Quad	5+10 minutes

Entracte 20 minutes

11h00	1ère manche NQ2 Critérium	12 min + 1T
11h20	1ère manche NQ1 Critérium	12 min + 1T
11h40	1ère manche NQ Open	12 min + 1T

12h00 ***Pause repas***

13h35	1ère manche Championnat Critérium	15 min + 1T
14h00	1ère manche Championnat Open	15 min + 1T
14h25	1ère manche Vendée Espoirs 85cc	15 min + 1T
14h50	1ère manche Vendée Quad	15 min + 1T
15h15	2ème manche NQ2 Critérium	12 min + 1T
15h35	2ème manche NQ1 Critérium	12 min + 1T

Entracte 25 min

16h20	2ère manche Championnat Open	15 min + 1T
16h45	2ème manche NQ Open	12 min + 1T
17h05	2ème manche Vendée Espoirs 85cc	15 min + 1T

Entracte 25 min

17h55	2ème manche Championnat Critérium	15 min + 1T
18h20	2ème manche Vendée Quads	15 min + 1T
18h45	3ème manche Championnat Open	15 min + 1T

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB LES CERFS VOLANTS
40 La Dauriere
85170 LES LUCS SUR BOULOGNE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO1040** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross de Rocheservieres**» se déroulant **du 16/09/2018 à 08H00 au 16/09/2018 à 20H00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 10.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 14/06/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Tokio Marine Kiln
15/6/18
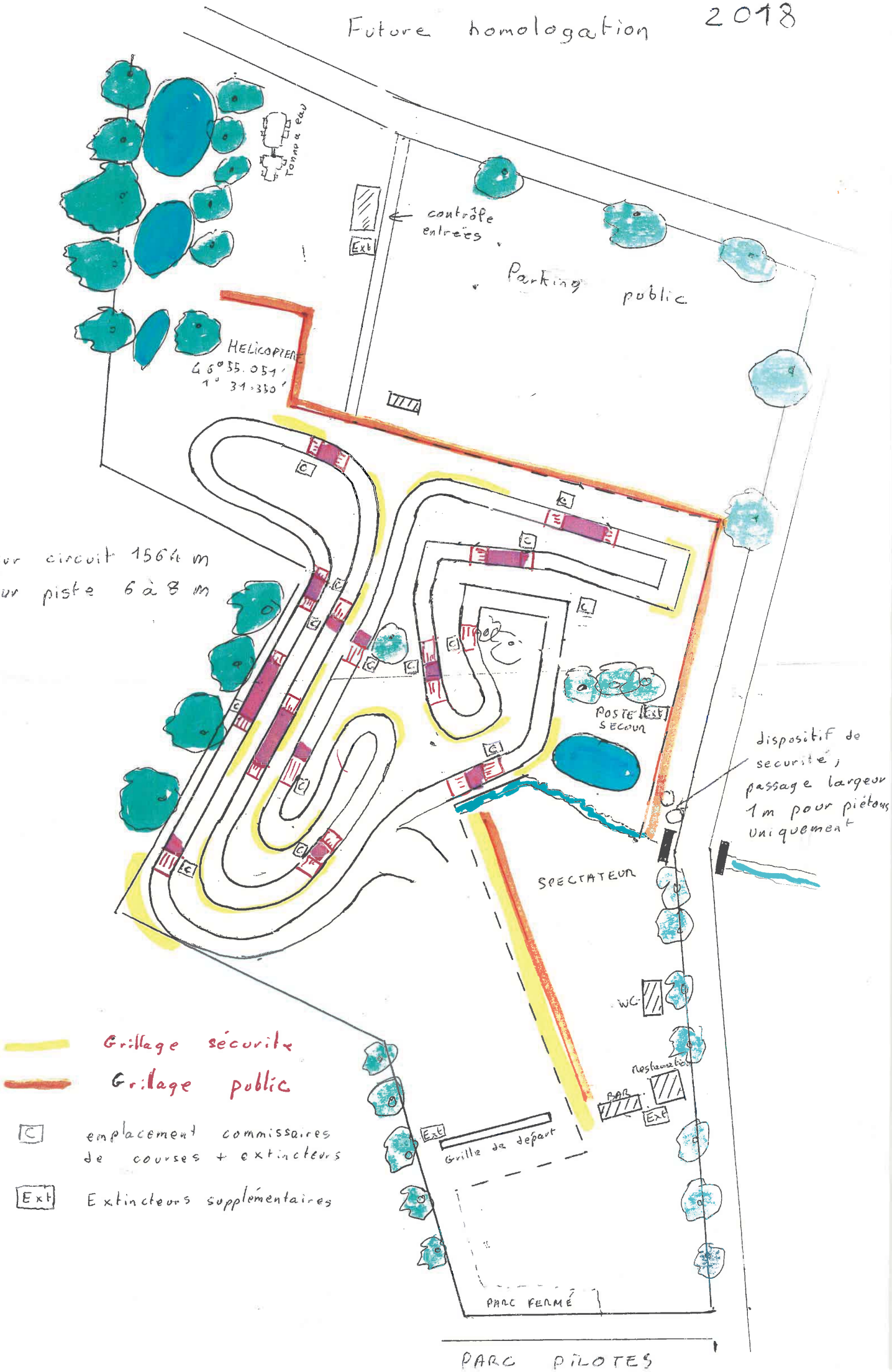
Future homologation 2018